

À l'issue des plaidoiries des avocats des deux hommes, le tribunal correctionnel reconnaîtra Jean-Michel Mellet et Yves Guerpillon coupables, respectivement, de prise illégale d'intérêts et de favoritisme. Le chef d'entreprise étant condamné à deux mois de prison avec sursis. L'ancien maire écopant de quatre mois de prison avec sursis.

« Le décideur public ne peut pas bénéficier des opérations dont il a la charge », rappelle cependant Olivier Nagabbo. « Il n'est pas nécessaire, pour caractériser l'infraction, de déterminer si l'auteur d'une prise illégale d'intérêts a eu conscience de violer une règle », explique le représentant du ministère public, qui concède

un écope de quatre mois de prison avec sursis

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | JEUDI 15 FÉVRIER 2018 | 5

GRENOBLE ET SA RÉGION

SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE

L'ancien maire condamné

Yves Guerpillon écope de quatre mois de prison.

...evenus et requiert une peine de trois mois de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende à l'encontre d'Yves Guerpillon et Jean-Michel Mellet « parce qu'une telle méconnaissance n'est pas acceptable ».

À l'issue des plaidoiries des avocats des deux hommes, le tribunal correctionnel

Il est reproché aux deux hommes d'avoir, entre 2013 et 2014, au nom du Sivu, passé des commandes pour un total de 191 079 euros sans procéder à une mise en concurrence pourtant prévue pour les commandes publiques supérieures à 15 000 euros. Des commandes confiées à la société de travaux en montagne de Jean-Michel Mellet.

Il leur est également reproché d'avoir accordé à cette même société le marché du démontage du télésiège des Fraisses pour 80 000 euros et celui du remontage d'un télésiège au même endroit pour un montant de 666 660 euros. Pour ce dernier marché, un appel d'offres avait bien été passé. Toutefois, publié le 8 août 2013 pour une remise des offres le 26 août au plus tard, le délai semblait « trop

Absence de mise en concurrence et appel d'offres « restreint »

C'est pourtant cette double casquette qui l'amène à répondre de prise illégale d'intérêts devant la justice aux côtés de l'ancien maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse et président du Sivu Yves Guerpillon, poursuivi quant à lui pour favoritisme. Deux hommes qui affirment n'avoir agi que dans l'intérêt d'une station exchange au bord de la fermeture quand, en 2012, la

restreint pour assurer une mise en concurrence effective », selon la chambre régionale des comptes qui avait dénoncé les faits au procureur de la République de Grenoble. Un appel d'offres « purement formel, voire bidon », selon le représentant du ministère public. Sauf qu'Yves Guerpillon, lui, livre la